

Commission de l'Emploi

Magali Dock sur le rôle potentiel du « Big Data » dans la réduction du chômage

En France, des collaborations se sont mises en place entre Pôle Emploi (équivalent de notre Forem) et une start-up à but non-lucratif. Celle-ci met en place une plateforme qui utilise le « Big Data » (données massives) pour aider les demandeurs d'emploi à retrouver du travail. Ce «compagnon numérique» baptisé «bob-emploi» a été lancé récemment en partenariat avec Pôle emploi, qui a ouvert ses bases de données à l'entrepreneur. L'objectif étant de «redonner le pouvoir à tous les chômeurs» en les accompagnants au quotidien. Cette plateforme est capable d'analyser les données sur le marché du travail, la situation de chaque chômeur, et s'appuie aussi sur les parcours, anonymes, des millions de chômeurs précédents. D'autres services complémentaires et un accompagnement quotidien sont également proposés. Selon le fondateur de cette start-up, cela réduira, d'ici un an, le chômage en France de 10%. Or, même si le taux de chômage en Wallonie diminue régulièrement, celui-ci est encore très élevé.

Madame la Ministre, que pensez-vous de cette initiative ? Une collaboration avec cette start-up ou du moins avec ce type de start-up, si d'autres exemples existent, est-il possible ? Quel rôle joue actuellement le « Big Data » dans le fonctionnement du Forem ? Quelle est la réflexion actuelle au Forem quant au potentiel du « Big Data » pour une recherche d'emploi plus efficace ?

Laurent HENQUET sur L'évolution du chômage en Wallonie.

Dans son dernier rapport intitulé « Du chômage aux chômeurs », l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) démontre que les Région Wallonne et Bruxelloise sont les mauvais élèves dans la gestion du taux de chômage comparé à la Flandre.

En effet, ce taux est resté dans les mêmes proportions en Wallonie depuis 1983 (13,5% en 1983 pour 12% en 2015). A l'opposé de ce constat, le taux de chômage a été divisé par deux en Flandre (10,7% en 1983 pour 5,2% en 2015).

De plus, les jeunes Wallons ont un risque de chômage de 30%, ce qui est trois fois plus élevé que les adultes. Parmi les personnes sondées dans l'étude, 39,8% estiment qu'une des causes pour expliquer les difficultés à l'emploi est l'action insuffisante du monde politique.

Madame la Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Quels sont les constats que vous tirez suite à la publication de cette étude ?

Quelles sont les causes expliquant ces chiffres ?

Quelles sont les nouvelles mesures concrètes qui vont être mises en œuvre afin de diminuer ce taux de chômage ? Et pour diminuer le risque de chômage chez les jeunes ?

Patricia POTIGNY, sur le plan wallon « Garantie Jeunesse »

En septembre dernier, l'UE par la voix de sa commissaire à l'Emploi, Marianne Thyssen, annonçait que le nombre de jeunes européens sans emploi avait baissé, en 3 ans, de 1,4 millions. Au vu de ces résultats, le dispositif sera agrémenté d'une nouvelle enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaire auquel viendra se greffer un milliard d'euros provenant du FSE. Cette ligne budgétaire permettra de proposer à deux millions de jeunes supplémentaires, qui entrent dans la catégorie des « NEETS » (Not in Employment, Education or Training), une offre d'emploi, d'éducation, d'apprentissage ou de formation.

Pour rappel en Wallonie, selon le rapport 2016 du CESW, on comptabilise 19,2% de NEETS parmi lesquels la moitié n'a pas de diplôme du secondaire supérieur.

Pour répondre au Plan de la Garantie de la Jeunesse lancé par l'Europe et aux objectifs qui en découlent, la Wallonie a mis en place son propre plan wallon « Garantie Jeunesse » et plusieurs outils ont été mis en place pour enrayer cette problématique via les CISP, les MIREC, des conventions cadre, les cités des métiers, le développement de l'alternance, ...

Madame la Ministre, par rapport aux chiffres avancés par l'Europe, où se situe la Wallonie ? Fait-elle figure de bon élève ? Les efforts fournis payent-ils ? Dans le cadre du dispositif européen, les Etats membres doivent également veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans qui quittent l'école ou perdent leur emploi se voient proposer, dans les 4 mois qui suivent, un emploi, une formation continue, un apprentissage ou un stage de qualité. Est-ce qu'au niveau wallon, nous répondons à ce critère ?

Qu'en est-il de la mission du FOREm de coordonner le plan visant la prévention du décrochage scolaire, l'amélioration de la capacité d'insertion socioprofessionnelle et la suppression d'obstacles concrets à l'emploi des jeunes ?

Enfin, par rapport à l'enveloppe de 2 milliards d'euros annoncée par l'Europe, sait-on déjà ce qui pourrait être dévolu à la Wallonie ?